

Avis public



PROMULGATION

RÉSOLUTION PP-2019-001

AVIS est donné que la résolution suivante a été adoptée à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 3 juin 2019 et approuvée par le directeur de la Direction du développement économique et urbain du Service de la mise en valeur du territoire, le 12 juillet 2019 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 12 juillet 2019 :

RÉSOLUTION PP-2019-001

Résolution visant à approuver le projet particulier PP-2019-001 autorisant, sur le lot 1 388 650, pour les usages résidentiels multifamiliaux (h3) et résidentiels collectifs (h4) : a) Une hauteur de bâtiment maximale de 6 étages ou 20 mètres; b) Un rapport planchers-terrains maximal de 2,7; c) Pour les usages h3, un nombre minimal de cases de stationnement réduit à une case par unité de logement, incluant les cases pour visiteurs, et aucun minimum pour le nombre de cases réservées aux visiteurs; d) Pour les usages h4, un nombre minimal de cases de stationnement conforme aux exigences du règlement de zonage en vigueur; e) Pour les usages commerciaux et communautaires, un nombre minimal de cases de stationnement réduit d'un tiers (1/3) par rapport aux exigences du règlement de zonage en vigueur pour les sites distants de plus de mille mètres d'une gare de train de banlieue; f) La reconnaissance des dimensions actuelles du lot 1 388 650 comme disposant de droits acquis et pouvant accueillir un nouveau bâtiment principal conforme à la réglementation applicable ou, le cas échéant, à la présente résolution.

Cette résolution est entrée en vigueur le 12 juillet 2019 et peut être consultée au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-cinquième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement	Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting	
Séance ordinaire du lundi 3 juin 2019 à 19 h	Résolution: CA19 29 0172	Regular sitting of Monday June 3, 2019 at 7 p.m.

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION –
PP-2019-001
10 500, BOULEVARD GOUIN OUEST**

**ADOPTION OF RESOLUTION –
PP-2019-001
10 500, BOULEVARD GOUIN OUEST**

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 13 mars 2019 à 19 h, à l'issue de laquelle le projet particulier a été recommandé par ledit comité;

WHEREAS a public consultation meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on March 13, 2019 at 7 p.m., after which the specific proposal was recommended by said committee;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 avril 2019 pour le projet particulier numéro PP-2019-001 en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

WHEREAS a first draft resolution was adopted by the Borough Council on April 8, 2019 for the specific proposal number PP-2019-001 by virtue of by-law CA29 0045 on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 6 mai 2019 à 18 h;

WHEREAS a public consultation meeting was held on May 6, 2019 at 6 p.m.;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance du 6 mai 2019 par la résolution numéro CA19 29 0134;

WHEREAS second draft resolution has been adopted at the May 6, 2019 sitting by resolution number CA19 29 0134

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue à l'égard du second projet de résolution;

WHEREAS no valid referendum application has been received in respect of the second draft resolution;

ATTENDU qu'une copie de la résolution et du dossier décisionnel a été remise aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

WHEREAS a copy of the resolution and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

**Il est proposé par
le conseiller Yves Gignac
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

**It was moved by
Councillor Yves Gignac
seconded by
Councillor Louise Leroux**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

D'ADOPTER, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser, sur le lot 1 388 650, pour les usages résidentiels multifamiliaux (h3) et résidentiels collectifs (h4) :

TO ADOPT, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (PPCMOI), resolution authorizing on lot 1 388 650, for multi-dwelling residential uses (h3) and collective residential uses (h4):

- a) Une hauteur de bâtiment maximale de 6 étages ou 20 mètres;

- a) A maximum height of building of 6 floors or 20 meters;

- | | |
|--|--|
| b) Un rapport planchers-terrains maximal de 2,7; | b) A maximum floor-area-to-landsite ratio of 2.7; |
| c) Pour les usages h3, un nombre minimal de cases de stationnement réduit à une case par unité de logement, incluant les cases pour visiteurs, et aucun minimum pour le nombre de cases réservées aux visiteurs; | c) For h3 uses, a minimum number of parking spaces of one space per dwelling unit, including those reserved for visitors, and no minimum number of parking spaces for visitors; |
| d) Pour les usages h4, un nombre minimal de cases de stationnement conforme aux exigences du règlement de zonage en vigueur; | d) For h4 uses, a minimum number of parking spaces complying with the zoning by-law requirements presently in force; |
| e) Pour les usages commerciaux et communautaires, un nombre minimal de cases de stationnement réduit d'un tiers (1/3) par rapport aux exigences du règlement de zonage en vigueur pour les sites distants de plus de mille mètres d'une gare de train de banlieue; | e) For commercial and community uses, a minimum number of parking spaces reduced by one-third (1/3) versus the minimum requirements of the zoning by-law in force for landsites situated more than one thousand meters away from a train station; |
| f) La reconnaissance des dimensions actuelles du lot 1 388 650 comme disposant de droits acquis et pouvant accueillir un nouveau bâtiment principal conforme à la réglementation applicable ou, le cas échéant, à la présente résolution. | f) The acknowledgement of the dimensions of existing lot number 1 388 650 as benefiting from an acquired right and, as such, the possibility of building a new main building complying with the existing regulations or, when applicable, to the present resolution. |

D'ASSORTIR l'acceptation du présent PPCMOI aux conditions suivantes :

- a) La production d'un plan d'aménagement paysager devant être approuvé par l'arrondissement, sa réalisation intégrale dans les délais prescrits et la fourniture des garanties financières applicables au titre du Règlement CA29 0042 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lesquelles seront encaissées à titre de pénalité advenant le défaut de réaliser les travaux dans le délai prévu;
- b) Et que les demandes de permis et certificats nécessaires à la réalisation du projet soient effectués dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution;

conditions à défaut desquelles la présente résolution deviendra sans effet.

D'OBLIGER le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront.

TO MAKE the acceptance of the present SCOAPI subject to the following conditions :

- a) The applicant production of a landscaping plan for the site, with the obligation to have it approved by the Borough, its full realization within the prescribed time, and the providing of the applicable financial guarantee by virtue of the Borough of Pierrefonds-Roxboro's by-law CA29 0042 regarding site planning and architectural integration programs, guarantee which will be cashed as penalty in case the project is not realized on time,
- b) And that the permit and certificate requests required for the project completion be made within twelve (12) months following the entry into force of the present resolution;

without which, the present resolution will cease to be in effect.

TO REQUEST the applicant to respect all the conditions set above and, failure to comply by the obligations resulting from hereby resolution, the penal law provisions of By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (CA29 0045), will apply.

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer.

In case of conflict with the provisions and standards stated in the zoning by-law CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, the criteria of this resolution prevail. All other dispositions of the zoning by-law CA29 0040 will continue to apply.

40.04 1197794005

Dimitrios (Jim) BEIS

Suzanne CORBEIL

Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 5 juin 2019

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 5 juin 2019

Suzanne CORBEIL
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

